

## L'évaluation d'impact social.

Un levier pour faire évoluer les relations entre pouvoirs publics et économie sociale





## L'évaluation d'impact social.

Un levier pour faire évoluer les relations entre pouvoirs publics et économie sociale

Quel sens peut-il y avoir pour une entreprise d'économie sociale à mener une évaluation d'impact social ? Les motivations les plus courantes sont l'amélioration de sa gestion ou la valorisation de ses actions auprès de diverses parties prenantes externes (clients, financeurs, etc.). Si ces motivations sont légitimes et passionnantes, elles nous paraissent pouvoir être complétées par d'autres, de nature plus politiques. Nous voudrions ici poser comme hypothèse de réflexion que l'évaluation d'impact social peut aider à mettre en jeu une nouvelle relation entre les entreprises sociales et les pouvoirs publics. Plus précisément qu'elle a à voir avec la co-construction des politiques publiques.

Par co-construction des politiques publiques, nous entendons avec Laurent Fraisse « un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique »¹. Cette définition quelque peu désincarnée peut utilement être complétée par des éléments de contexte : « [...] la co-construction appartient au registre de la participation politique et relève des démarches de démocratie participative. Elle tente d'apporter des réponses aux limites de la démocratie représentative et au monopole des pouvoirs publics sur la définition de l'intérêt général. Elle vise à construire l'action publique au sens où celle-ci ne se réduit pas à la production des politiques publiques par le seul système politico-administratif mais tient compte des problèmes soulevés comme des solutions proposées par les acteurs non institutionnels. »². Depuis notre poste d'observation, ces pratiques de co-construction des politiques publiques sont bien trop peu nombreuses. Il nous semble même, mais nous n'avons pas d'éléments objectifs pour en attester, que celles-ci sont plutôt en déclin.

Dans notre récente étude sur l'institutionnalisation positive de l'économie sociale, nous avons interviewé Jean-Louis Laville qui évoque trois scénarios possibles quant aux relations entre Etat et économie sociale et solidaire. Le premier est marqué par la défense corporatiste de ses statuts ou agréments par chaque type d'acteur (acteurs associatifs, coopératifs, mutualistes, d'insertion, etc.), sans arriver à véritablement agréger ces différentes composantes d'un mouvement qui peine du coup à exister et à renouveler la relation aux pouvoirs publics. Le deuxième scénario considère qu'il convient à des entreprises à but social de réduire la pauvreté qu'a engendrée le capitalisme. C'est une version édulcorée du capitalisme néolibéral dont on peut trouver traces dans le social business, la venture philanthropy ou encore les Social Impact Bonds. Les risques liés à cette évolution sont la banalisation et l'instrumentalisation des associations et autres acteurs de l'ESS, liés à un désengagement de l'Etat. Quant au troisième scénario, celui dans lequel nous nous inscrivons, « il implique de radicaliser la social-démocratie par une prise en compte de tout un ensemble d'expériences et d'initiatives citoyennes qu'elle a négligées jusqu'à présent. D'une part, on aurait une ESS recouvrant son projet de transformation sociale au niveau de la société. D'autre part, l'action publique serait envisagée de manière moins descendante et plus articulée avec des initiatives citoyennes qui imbriquent les dimensions économiques et politiques »<sup>3</sup>.

La démarche d'évaluation d'impact que nous avons conçue, expérimentée et que nous mettons actuellement en œuvre consiste précisément en un ensemble d'étapes que parcourt l'entreprise pour évaluer et valoriser la manière dont elle réalise ses missions et les effets que cela génère sur ses parties prenantes et sur son territoire. Une telle démarche va au-delà d'une série d'autres approches plus courantes : une enquête de satisfaction, un dispositif de suivi, un rapport d'activités, une analyse de pratiques. Sur base de notre expérience d'accompagnement de multiples évaluations d'impact social au sein d'une diversité d'entreprises sociales, nous voudrions apporter quelques éléments de réflexion sur les conditions auxquelles la démarche sur laquelle nous fondons l'évaluation d'impact social pourrait être un véritable appui pour co-construire de nouvelles politiques publiques. Nous avons identifié sept conditions ou points d'attention :

1. Une volonté forte des deux parties et de leurs représentants. A la fois du côté de l'entreprise sociale et du côté des pouvoirs publics, ainsi que leurs représentants à toutes les échelles (élus, membres de cabinet, inspection, conseillers), il faut vouloir co-construire une politique publique. Et cette volonté repose sur la conviction partagée qu'une telle démarche est nécessaire et bénéfique. De nombreux contre-arguments et obstacles existent qui peuvent s'opposer à l'entame d'une telle démarche. Une ouverture et une acculturation des différents acteurs est indispensable. A ce sujet, dans certains cas, l'implication de représentants des pouvoirs publics, au même titre que d'autres parties prenantes, au cœur des démarches d'évaluation d'impact menées par les entreprises sociales, peut aider à créer ce climat de confiance et cette culture

commune. Partir d'une ou plusieurs évaluations d'impact social menées par des entreprises sociales pour co-construire une politique publique nécessite également de se départir du cloisonnement habituel des politiques publiques. Pour prendre un exemple parmi de nombreux autres possibles, les pratiques existantes dans le domaine de l'agriculture sociale butent sur la compartimentation entre les politiques publiques en matière d'agriculture d'une part et de santé mentale d'autre part.

- 2. La préservation de la liberté pour toute entreprise sociale de s'engager ou non dans une évaluation d'impact social. Entre les entreprises d'économie sociale et les pouvoirs publics, les relations sont souvent financières et donc de contrôle. L'évaluation d'impact social peut évidemment être mobilisée dans un tel cadre, soit à l'initiative de l'entreprise d'économie sociale qui pourra utiliser les résultats d'une évaluation d'impact social à l'appui de la justification de son financement, soit à l'initiative des pouvoirs publics qui pourraient imposer à ses bénéficiaires financiers de mener une évaluation d'impact social. Ce qui n'est pas sans risque. Notre position sur le sujet est qu'une évaluation d'impact social est une opération elle-même trop lourde de conséquences pour être menée sous contrainte. Rien ne vaut en la matière la liberté de s'y engager ou, à tout le moins, la co-construction en amont avec les pouvoirs publics de ses modalités et la concertation en aval quant aux suites à y donner.
- 3. L'identification de la question évaluative par les parties engagées et mobilisées dans l'évaluation d'impact au sein de l'entreprise sociale est un moment important eu égard à la possibilité d'utiliser les résultats de la démarche dans une co-construction de politique publique. Un des critères à prendre en compte pour confirmer ce choix pourrait être la présence d'une dimension potentiellement politique en son sein.
- 4. La co-construction de la démarche initiale d'évaluation d'impact crédibilise son utilisation ultérieure dans le cadre de la co-construction des politiques publiques et renforce sa dimension démocratique. Cette co-construction de la démarche évaluative passe par la mobilisation d'une diversité de parties prenantes internes ou externes à l'entreprise, choisies en fonction de leurs (r)apports à la question évaluative. Cette manière de faire contribue à considérer les entreprises d'économie sociale comme de véritables « espaces publics de proximité », a fortiori si l'évaluation d'impact social ainsi co-construite est utilisée à un autre niveau dans la co-construction de politiques publiques.
- 5. Plusieurs exemples de valorisation de démarches d'évaluation d'impact social montrent que celles-ci sont parfois utilisées de manière défensives par les associations et autres acteurs de l'ESS face à des politiques jugées néfastes. Par exemple quand les politiques d'insertion socio-

professionnelles se focalisent sur la seule mise à l'emploi. Elles peuvent alors servir de contrearguments pour tenter de modifier ces politiques. Cette utilisation justifiée de démarche d'évaluation d'impact ne doit toutefois pas faire perdre de vue leur éventuelle force propositionnelle.

- 6. La multiplication des démarches d'évaluation d'impact au sein d'un grand nombre d'entreprises sociales est de nature à augmenter notamment les capacités de celles-ci à contribuer à la co-construction des politiques publiques. Nous plaidons dès lors pour de moyens humains et financiers soient réservés en faveur de celles-ci. La mise en place par la Wallonie de bourses permettant aux entreprises sociales de se faire accompagner dans leur évaluation d'impact social est un pas dans la bonne direction.
- 7. Dernière condition, la mise en place de processus complexes de concertation entre acteurs qui ne soient pas des agrégations de résultats par type de structures ou par territoire. L'évaluation d'impact social d'une seule entreprise sociale peut ne pas suffire à co-construire une politique publique. Il peut alors falloir réaliser plusieurs démarches d'évaluation d'impact d'entreprises sociales ayant des points communs. La difficulté est alors de ne pas simplement additionner les démarches d'évaluation d'impact mais de réunir les différents acteurs qu'elles ont impliqués en vue d'une concertation sur le sens à leur donner en commun.

Avec ce cette contribution au débat sur l'utilité potentielle de démarches d'évaluation d'impact social, nous espérons avoir ouvert quelques perspectives de réflexion et d'action. Décidément, la thématique de l'évaluation d'impact social est loin d'avoir déployé tous ses ressorts.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Laurent Fraisse, *La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques*, Collège d'études mondiales/Institut CDC pour la recherche, sd.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Idem.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> SAW-B, « Trois scénarios pour l'avenir. Rencontre avec Jean-Louis Laville », dans *L'économie qui est là. L'économie qui arrive. Le défi d'une institutionnalisation positive de l'économie sociale*, étude 2017 [en ligne : <a href="https://frama.link/MZa9aCoG">https://frama.link/MZa9aCoG</a>].



## Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique!

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

**Rédaction**: Quentin Mortier

Relecture: Mathieu Vanwelde et Jean-François Herz

Illustration: Yakana (2016)